



# RÉALISER UNE FRISE CHRONOLOGIQUE

AUJOURD'HUI, TU VAS APPRENDRE À RÉALISER UNE FRISE CHRONOLOGIQUE.

## ETAPE 1 : FAIRE DES RECHERCHES

*Sélectionne les périodes et les dates à mettre sur la frise.*

*En lisant les documents, retrouve les événements qui ont eu lieu aux dates suivantes:*

- 5 mai
- 20 juin
- 14 juillet
- 4 août
- 26 août

## ETAPE 2 : TRACER LA FRISE

*Prends une feuille A4 à petits carreaux et place-la en format paysage. Trace un trait horizontal au milieu de ta feuille sur toute la longueur de la page. Termine ton trait en faisant une flèche.*

## ETAPE 3 : CHOISIR LE TITRE ET L'ÉCHELLE

*Donne un titre à ta frise. Pour cela, sois simple.*

*Applique l'échelle suivante pour réaliser ta frise : 1 carreau = 2 jours. Tu commenceras à la première date, soit le 5 mai.*

## ETAPE 4 : PLACER LES DATES ET ÉVÈNEMENTS

*Place les repères à l'endroit des dates puis écris nomme-les sous le trait de la frise.*



# RÉALISER UNE FRISE CHRONOLOGIQUE



Le Serment du Jeu de Paumes, tableau de Jacques-Louis David, 1770-1794

Le 20 juin, des députés du Tiers-Etats se réunissent et font le serment de changer l'organisation du pouvoir.

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, tableau vers 1789.

Dans ce texte inspiré des Lumières, les grands principes des révolutionnaires sont posés : l'égalité de tous les citoyens, le droit à la liberté et à la justice, le droit de pratiquer la religion de son choix.



L'ouverture des Etats généraux à Versailles, gravure de Helman d'après Charles Monnet, 1789.

1. Louis XVI / 2. Le clergé / 3. La noblesse / 4. Le Tiers-Etats  
Le 5 mai, lors de la réunion des Etats généraux, les députés du Tiers-Etats réclament un vote par tête, ceux du clergé et de la noblesse un vote par ordre. Le roi finit par trancher en faveur des ordres privilégiés.

La prise de la Bastille, Estampe, fin du XVIIIème siècle.

En prenant la prison de la Bastille, les Parisiens et les Parisiennes voulaient s'emparer des armes qui s'y trouvaient. Ils voulaient également s'attaquer à un symbole royal : le roi y jetait en prison qui il voulait, quand il le voulait et pour les raisons qu'il voulait.

Cet évènement est célébré tous les ans, le jour de la fête nationale.



La nuit du 4 août 1789, gravure de Isidore Stanislas Helman (BN).

Dans la nuit du 4 août 1789, les députés de l'Assemblée nationale proclament l'abolition des droits féodaux (certains impôts) et des privilèges. La société d'ordre n'existe plus.

